APRÈS ART. 43 BIS C N° 1049

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

### D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 1049

présenté par Mme Motin

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 43 BIS C, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.